



## GRÈVE AED DU 1ER AVRIL : UN RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION ET DES AVANCÉES LOCALES DES AVANCÉES NATIONALES À PORTÉE DE MAIN MAIS QUI RESTENT À GAGNER !

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Le 1<sup>er</sup> avril, les AEd étaient de nouveau appelé-es à la grève par la CGT Éduc'action, appuyée par endroits par d'autres organisations syndicales. Après le 16 janvier, cette deuxième journée marque un nouveau cap dans la mobilisation. Si celle-ci n'est pas encore généralisée à tous les départements, les signaux sont positifs. La présence était plus fournie dans les lieux déjà fortement mobilisés comme les Bouches-du-Rhône, l'académie de Lyon et de Créteil, ou encore l'Allier. Des rassemblements ont eu lieu dans des départements jusque là peu mobilisés. Mais surtout, les remontées de taux de grévistes sont particulièrement étonnantes pour cette catégorie de personnels.

Les nombreuses vies scolaires fermées ont pris de cours les directions d'établissements, entraînant des pressions sur les personnels ou le remplacement des grévistes par d'autres catégories de personnels (administratifs, techniques, AESH...) sans empêcher la mobilisation.

Des audiences ont été obtenues dans de nombreux départements avec souvent des avancées : mise en place de vadémécum pour clarifier les missions et les droits des AEd, négociations sur des grilles salariales académiques, retour à l'ordre du jour de contrats de 2 voire 3 ans pour les AEd alors que les contrats de 1 an sont souvent la règle. La CGT Éduc'action a interpellé les autorités académiques sur l'attaque inacceptable contre le droit de grève de ces personnels. Avertissement souvent bien entendu par les DSDEN.

Le rapport de force nous est favorable. Les AEd sortent de l'invisibilité et prennent conscience du pouvoir de blocage lié à des fermetures d'internats ou de vies scolaires. La CGT Éduc'action continuera de soutenir et accompagner leurs mobilisations car des avancées nationales restent à gagner :

La CGT Éduc'action demande que le ministère engage des négociations immédiates sur une grille de salaire. Les AEd n'ont en effet à ce jour AUCUNE perspective d'augmentation de salaire.

Elle revendique un accès au CDI automatique après 6 ans, un réel droit à la mobilité cadré académiquement, des embauches supplémentaires et le respect du cadre de leur mission. Enfin, la CGT Éduc'action porte la création d'un statut de fonctionnaire catégorie B pour les AEd, en conservant en parallèle un statut d'étudiant-es-surveillant-es amélioré pour faciliter la poursuite ou la reprise d'études.

Montreuil, le 2 avril 2025

CGT Éduc'action

263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 76 55



[www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)



[unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr)



@CGTEducationofficiel



@cgteducation



@cgteduc.fr